



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

L'an **deux mil vingt-quatre, le onze avril, à 20h00**, le conseil communautaire de la **CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Pierre Gringore de THURY-HARCOURT-LE-HOM, après convocation légale et sous la présidence de **M. Jacky LEHUGEUR**.

Étaient présents : Mme ONRAED Isabelle, M. LEBLANC Bernard, M. BRARD Robert, M. BRETEAU Jean-Claude, M. CHESNEAU Franck, Mme LEBOULANGER Christine, Mme DUPUY Vanessa, Mme TASTEYRE Delphine, M. JAEGER Marcel, M. CARVILLE Raymond, Mme LE CORRE Astride, M. HAVAS Roger, Mme MAILLOUX Elisabeth, Mme DANLOS Marie-Christine, Mme HAUGOU Françoise, M. PITEL Gilles, M. CHAVARIA Jean-Pol, M. LEHUGEUR Jacky, M. BERTIN Laurent, M. BUNEL Gilles, Mme MOUCHEL Clémentine, M. LAGALLE Philippe, Mme LECOUSIN Françoise, M. MARIE Serge, Mme MARIQUIVOI-CAILLY Évelyne, M. MAZINGUE Didier, Mme ROUSSELET Gaëlle, M. BRISSET Pierre, M. ALLAIN Gérard, Mme BRIERE Marie-Estelle, M. MOREL Sylvain, M. VALENTIN Gérard, M. CHEDEVILLE Benoît, Mme FRÉTÉ Christine, M. LEMOUX Julien, M. MOREL Daniel, M. CHATAIGNER Vincent, Mme COURVAL Claudine, M. LADAN Serge, Mme LELAIDIER Claudine, M. GUILLEMETTE Olivier, Mme LEGRIGEOIS Céline, Mme FIEFFÉ Patricia, M. VANRYCKEGHEM Jean, M. MOREL Patrick.

Ainsi que les suppléants : Mme ROBERT Hélène, Mme MONTEBAULT Virginie.

Étaient absents excusés : M. LEBOUVIER Luc, Mme BELLONI Céline, M. PERRIN Renny, M. LECERF Théophile, M. DE COL Gilles, M. LEDENT Yves, M. DELACRE Éric, M. FURON Jean-Marc.

Étaient absents non excusés : Mme SERRURIER Laurence, M. LEPRINCE Alain, M. CHATELAIS Paul, Mme BRION Carine, M. ANNE Guy, Mme AZE Daphné.

Mouvement en cours de séance ayant une incidence sur les votes : M. MOREL Sylvain arrive à 20H21

Pouvoirs : M. LEBOUVIER Luc en faveur de M. CHAVARIA Jean-Pol, Mme BELLONI Céline en faveur de Mme LEBOULANGER Christine, M. PERRIN Renny en faveur de M. VANRYCKEGHEM Jean, M. DELACRE Éric en faveur de Mme LECOUSIN Françoise, M. FURON Jean-Marc en faveur de M. GUILLEMETTE Olivier.

Secrétaire : Mme Elisabeth MAILLOUX.

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2024-048 : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 28 mars 2024

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 28 mars 2024 a été transmis aux délégués suite à la séance.

Il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

Monsieur HAVAS remercie le secrétariat de séance pour l'évolution du PV qui est plus complet et relate les échanges.

Il est proposé de l'approuver.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28 MARS 2024.

51 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

Finances : Information relative aux indemnités 2023 des conseillers communautaires

La loi Engagement et proximité prévoit que selon l'article n° L5211-12-1, chaque année, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat.

Les communes ont la même obligation.

Cet état 2023 est communiqué aux conseillers communautaires avant l'examen du budget (*voir détails en annexe 1*).

Le Président fait remarquer que certaines déclarations signées des conseillers communautaires présentent des erreurs, notamment dans le calcul des pourcentages. Il est précisé que les chiffres 2023 transmis par les élus ont été recopiés en l'état sans aucune modification. Le calcul devra faire l'objet d'une attention particulière l'an prochain. Pour mémoire, le calcul se fait par rapport au maximum autorisé dans la tranche.

Pour information, un maire a communiqué sa déclaration l'après-midi même du conseil, et d'autres au moment de la rédaction de ce procès-verbal. L'annexe va donc être mise à jour.

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2024-049 : Finances : Autorisation de fongibilité des crédits

Suite au passage à la M57 au 1er janvier 2024, et en vertu de l'article L.5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales, la M57 offre la possibilité de fongibilité des crédits entre chapitres, et non plus seulement entre articles, en l'occurrence dans la limite de 7.5% des crédits de chaque chapitre.

Il s'agit d'un instrument au service de la souplesse budgétaire qu'il est proposé de s'approprier.

La commission Administration Générale et Finances, réunie le 27 mars dernier, propose au conseil communautaire de valider ce principe de fongibilité des crédits entre chapitres.

Monsieur Sylvain MOREL arrive à 20h21. Il y a désormais 52 votants.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE CE PRINCIPE DE FONGIBILITÉ DES CRÉDITS ENTRE CHAPITRES.

52 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2024-050 : Finances : Budget Primitif 2024 budget Principal

M. LAGALLE, Vice-président en charge des finances, donne lecture du BP principal 2024.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
		BUDGET PRINCIPAL	
Chapitre	Libellé	BP 2024	Pour rappel BP 2023
002	Excédent reporté	1 503 929.98	3 324 331.46
013	Atténuations de charges	90 500.00	90 000.00
042	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales	141 935.00	179 922.00
70	Produits des services	2 207 768.00	1 950 280.80
73	Impôts et taxes	7 468 991.00	7 168 421.00
74	Dotations et participations	3 135 496.00	4 066 368.00
75	Autres produits de gestion courante	250 100.00	246 759.43
76	Produits financiers		0.00
77	Produits exceptionnels		1 571.00
78	Reprise sur provisions sur créances douteuses	1 000.00	3 300.00
		14 799 719.98	17 030 953.69

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
		BUDGET PRINCIPAL	
Chapitre	Libellé	BP 2024	Pour rappel BP 2023
002	Déficit de fonctionnement		
022	Dépenses imprévues		60 000.00
023	Virement à la section d'investissement	755 164.23	1 128 235.30
042	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales	391 182.00	359 487.00
011	Charges à caractère général	4 438 165.00	5 248 777.95
012	Charges du personnel	5 701 000.00	5 483 900.00
014	Atténuations de produits	761 492.00	735 291.00
65	Autres charges de gestion courante	2 267 771.13	2 081 879.71
66	Charges financières	215 610.94	314 008.56
67	Charges exceptionnelles	268 334.68	1 618 074.17
68	Dotations aux amortissements et provisions	1 000.00	1 300.00
		14 799 719.98	17 030 953.69

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
		BUDGET PRINCIPAL	
Chapitre	Libellé	BP 2024 (y compris RAR2023)	BP 2023 (y compris RAR 2022)
001	Excédent d'investissement		
021	Virement de la section de fonctionnement	755 164.23	1 128 235.30
024	Cessions d'immobilisation		80 000.00
040	Opérations d'ordre / Amortissements	391 182.00	359 487.00
041	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales	6 135.68	10 000.00
10	Dotations, fonds divers	4 598 792.02	1 048 321.49
27	Autres Immobilisations financières		162 730.00
13	Subventions investissement	6 133 134.04	7 041 493.97
16	Emprunts souscrits et à souscrire	1 500 000.00	1 813 591.00
13	Opération 50 Aménagement touristique		95 684.87
13	Opération 52 PSLA		0.00
		13 384 407.97	11 739 543.65

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
		BUDGET PRINCIPAL	
Chapitre	Libellé	BP 2024 (y compris RAR2023)	BP 2023 (y compris RAR 2022)
001	Déficit d'investissement	2 556 114.90	1 377 542.15
020	Dépenses imprévues		50 000.00
040	Opérations d'ordre / Travaux en régie	141 935.00	179 922.00
041	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales	6 135.68	10 000.00
13	Opérations patrimoniales		0.00
16	Emprunts	1 485 400.00	623 000.00
27	Avances remboursables aux budgets annexes	110 115.23	0.00
20	Immobilisations incorporelles	70 400.00	87 973.00
204	Subventions d'équipement versées		6 500.00
21	Immobilisations corporelles	1 634 390.16	869 807.06
23	Immobilisations en cours	7 379 917.00	8 090 710.44
23	Opération 33 MDS		1 600.00
192-21	Opération 35 ateliers communautaires		0.00
21	Opération 50 aménagement touristique		47 767.00
21	Opération 52 PSLA		0.00
21-23	Opération 2007 Voirie		394 722.00
		13 384 407.97	11 739 543.65

Il est précisé que l'opération Cuisine de proximité inclue également l'aménagement des locaux des Services Techniques. Il est rappelé que les montants inscrits au budget sont exprimés en TTC et correspondent aux dépenses prévues pour 2024.

Suite à une observation d'un élu sur l'organisation des déplacements des agents lors de dépannages, il est répondu qu'un constat et une réflexion ont été menés. Le souhait est de spécialiser et professionnaliser les équipes, d'où, entre autres, la création d'un poste de directeur technique pour travailler sur la planification et l'organisation du travail des équipes.

Un élu alerte sur le faible résultat 2023 par rapport à 2022 et l'importance des investissements.

Ce budget est soumis au vote.

APRÈS EXAMEN ET DÉBAT, LE BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL EST VOTÉ À 48 VOIX POUR, 01 VOIX CONTRE ET 03 ABSTENTIONS.

48 VOIX POUR
1 VOIX CONTRE
3 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2024-051 : Finances : Versement subvention de fonctionnement du budget Principal au budget SPANC

Afin d'équilibrer le budget annexe SPANC en recettes de fonctionnement, la commission Administration Générale et Finances, réunie le 27 mars dernier, propose de verser une subvention de fonctionnement du budget Principal (prévue au chapitre 65 compte 657363) pour un montant de 46 453.58€.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 51 VOIX POUR, ET 01 ABSTENTION APPROUVE LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT SUSMENTIONNÉE.

51 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
1 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2024-052 : Finances : Budget Primitif 2024 budget SPANC

M. LAGALLE, Vice-président en charge des finances, donne lecture du BP SPANC 2024

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
		BUDGET SPANC	
Chapitre	Libellé	BP 2024	Pour rappel BP 2023
2	Excédent reporté		
13	Atténuations de charges		
42	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales		
70	Produits des services	237 900.00	266 009.05
73	Impôts et taxes		
74	Dotations et participations	46 453.58	0.00
75	Autres produits de gestion courante		
77	Produits exceptionnels		
78	Reprise provisions pour créances douteuses	400.00	450.00
		284 753.58	266 459.05

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
		BUDGET SPANC	
Chapitre	Libellé	BP 2024	Pour rappel BP 2023
002	Déficit de fonctionnement	74 499.58	44 890.05
022	Dépenses imprévues		
023	Virement à la section d'investissement		
042	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales	2 445.00	2 299.00
011	Charges à caractère général	165 159.00	169 800.00
012	Charges du personnel	42 100.00	48 000.00
014	Atténuations de produits		
65	Autres charges de gestion courante	150.00	570.00
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles	0.00	500.00
68	Dotations aux amortissements et provisions	400.00	400.00
69	Impôts sur les bénéfices		
		284 753.58	266 459.05

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
		BUDGET SPANC	
Chapitre	Libellé	BP 2024	Pour rappel BP 2023
001	Excédent d'investissement	38 357.95	36 454.05
021	Virement de la section de fonctionnement		
024	Cessions d'immobilisation		
040	Opérations d'ordre / Amortissements	2 445.00	2 299.00
041	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales		
10	Dotations, fonds divers	23.00	4 000.00
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts souscrits et à souscrire		
27	Autres Immobilisations financières		
45	Opérations sous mandat	181 268.00	112 492.00
		222 093.95	155 245.05

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
		BUDGET SPANC	
Chapitre	Libellé	BP 2024	Pour rappel BP 2023
001	Déficit d'investissement		
020	Dépenses imprévues		10 300.00
040	Opérations d'ordre / Travaux en régie		
041	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales		
16	Emprunts		
26	Participations		
20	Immobilisations incorporelles	24 684.00	25 000.00
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles	16 141.95	7 453.05
23	Immobilisations en cours		
45	Opérations sous mandat	181 268.00	112 492.00
		222 093.95	155 245.05

Ce budget est soumis au vote.

APRÈS EXAMEN ET DÉBAT, LE BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET SPANC EST VOTÉ À 50 VOIX POUR, ET 02 ABSTENTIONS.

50 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
2 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2024-053 : Finances : Budget Primitif 2024 budget Photovoltaïque

M. LAGALLE, Vice-président en charge des finances, donne lecture du BP Photovoltaïque 2024.

Monsieur PITEL s'absente de 21h03 à 21h06, sans incidence sur le vote.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
		BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE	
Chapitre	Libellé	BP 2024	Pour rappel BP 2023
002	Excédent reporté	38 571.69	15 009.10
013	Atténuations de charges		
042	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales	6 287.00	6 287.00
70	Produits des services	50 000.00	60 000.00
73	Impôts et taxes		
74	Dotations et participations		
75	Autres produits de gestion courante		
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels		
		94 858.69	81 296.10

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
		BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE	
Chapitre	Libellé	BP 2024	Pour rappel BP 2023
002	Déficit de fonctionnement		
022	Dépenses imprévues	800.00	4 000.00
023	Virement à la section d'investissement	5 828.21	2 672.36
042	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales	25 383.00	25 341.00
011	Charges à caractère général	27 779.04	11 200.00
012	Charges du personnel	25 000.00	12 000.00
014	Atténuations de produits		
65	Autres charges de gestion courante		
66	Charges financières	68.44	111.37
67	Charges exceptionnelles		16 971.37
68	Dotations aux amortissements et provisions		
69	Impôts sur les bénéfices	10 000.00	9 000.00
		94 858.69	81 296.10

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
		BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE	
Chapitre	Libellé	BP 2024	Pour rappel BP 2023
001	Excédent d'investissement		
021	Virement de la section de fonctionnement	5 828.21	2 672.36
024	Cessions d'immobilisation		
040	Opérations d'ordre / Amortissements	25 383.00	25 341.00
041	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales		
10	Dotations, fonds divers		33 584.42
13	Subventions d'investissement	71 245.00	133 078.80
16	Emprunts souscrits et à souscrire		
27	Autres Immobilisations financières		
45	Opérations sous mandat		
		102 456.21	194 676.58

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
		BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE	
Chapitre	Libellé	BP 2024	Pour rappel BP 2023
001	Déficit d'investissement	11 487.21	55 678.42
020	Dépenses imprévues	1 400.00	
040	Opérations d'ordre / Travaux en régie	6 287.00	6 287.00
041	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales		
16	Emprunts	7 700.00	7 617.16
26	Participations		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles	75 582.00	73 798.00
23	Immobilisations en cours		51 296.00
27	Dépôt et cautionnement		
45	Opérations sous mandat		
		102 456.21	194 676.58

Il est précisé que la recette d'investissement, notamment les produits des services (vente d'électricité), peut paraître minimisée au regard du chiffre de 2023. Par prudence, les recettes sont minimisées.

Ce budget est soumis au vote.

APRÈS EXAMEN ET DÉBAT, LE BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE EST VOTÉ À 51 VOIX POUR, ET 01 ABSTENTION.

51 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
1 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2024-054 : Finances : Budget Primitif 2024 budget ZAC Cingal

M. LAGALLE, Vice-président en charge des finances, donne lecture du BP ZAC Cingal 2024.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
		BUDGET ZAC	
Chapitre	Libellé	BP 2024	Pour rappel BP 2023
002	Excédent reporté		82 188.90
013	Atténuations de charges		
042	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales	191 033.05	338 736.00
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section		5 000.00
70	Produits des services	292 587.00	326 569.00
73	Impôts et taxes		
74	Dotations et participations		
75	Autres produits de gestion courante	10.00	5.00
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels		
		483 630.05	752 498.90

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
		BUDGET ZAC	
Chapitre	Libellé	BP 2024	Pour rappel BP 2023
002	Déficit de fonctionnement	58 321.81	
022	Dépenses imprévues		
023	Virement à la section d'investissement		147 692.95
042	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales	338 736.00	461 300.52
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section		5 000.00
011	Charges à caractère général	86 562.24	105 000.00
012	Charges du personnel		
014	Atténuations de produits		
60	Travaux ZAC Cingal		
65	Autres charges de gestion courante	10.00	31 559.91
66	Charges financières		-955.48
67	Charges exceptionnelles		2 901.00
68	Dotations aux amortissements et provisions		
69	Impôts sur les bénéfices		
		483 630.05	752 498.90

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
		BUDGET ZAC	
Chapitre	Libellé	BP 2024	Pour rappel BP 2023
001	Excédent d'investissement	15 037.05	
021	Virement de la section de fonctionnement		147 692.95
024	Cessions d'immobilisation		
040	Opérations d'ordre / Amortissements	338 736.00	461 300.52
041	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales		
10	Dotations, fonds divers		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts souscrits et à souscrire		
20	Bâtiments installations		
21	Immobilisations corporelles		
23	Immobilisations en cours		
27	Autres Immobilisations financières		
45	Opérations sous mandat		
		353 773.05	608 993.47

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
		BUDGET ZAC	
Chapitre	Libellé	BP 2024	Pour rappel BP 2023
001	Déficit d'investissement		107 527.47
020	Dépenses imprévues		
040	Opérations d'ordre / Travaux en régie	191 033.05	338 736.00
041	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales		
13	Subvention perçue zone des prairies		
16	Emprunts	162 740.00	162 730.00
26	Participations		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
23	Immobilisations en cours ZA BSL		
23	Immobilisations en cours ZA des prairies		
45	Opérations sous mandat		
		353 773.05	608 993.47

Ce budget est soumis au vote.

APRÈS EXAMEN ET DÉBAT, LE BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ZAC CINGAL EST VOTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

52 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2024-055 : Finances : Budget Primitif 2024 budget Zone des Prairies

M. LAGALLE, Vice-président en charge des finances, donne lecture du BP Zone des Prairies 2024.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	BP 2024	Pour rappel BP 2023
002	Excédent reporté	108 322.80	108 322.97
013	Atténuations de charges		
042	Variations stocks terrains aménagés	18 966.10	141 730.00
043	Transfert de charges de gestion courante		10 000.00
70	Ventes de terrains		
73	Impôts et taxes		
74	Dotations et participations		33 420.93
75	Autres produits de gestion courante	10.00	
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels		
		127 298.90	293 473.90

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	BP 2024	Pour rappel BP 2023
002	Déficit de fonctionnement		
022	Dépenses imprévues		
023	Virement à la section d'investissement		141 730.00
042	Variation des stocks	93 838.90	91 738.90
043	Frais accessoires		10 000.00
011	Charges à caractère général	33 450.00	50 000.00
012	Honoraires		
014	Atténuations de produits		
65	Autres charges de gestion courante	10.00	5.00
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles		
68	Dotations aux amortissements et provisions		
69	Impôts sur les bénéfices		
		127 298.90	293 473.90

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	BP 2024	Pour rappel BP 2023
001	Excédent d'investissement		
021	Virement de la section de fonctionnement		141 730.00
024	Cessions d'immobilisation		
040	Opérations d'ordre / Amortissements	93 838.90	91 738.90
041	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales		
10	Dotations, fonds divers		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts - Avance remboursable	18 966.10	
27	Autres Immobilisations financières		
45	Opérations sous mandat		
		112 805.00	233 468.90

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	BP 2024	Pour rappel BP 2023
001	Déficit d'investissement	93 838.90	91 738.90
020	Dépenses imprévues		
040	Opérations d'ordre - Terrains aménagés	18 966.10	141 730.00
041	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales		
16	Emprunts		
26	Participations		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
23	Immobilisations en cours		
45	Opérations sous mandat		
		112 805.00	233 468.90

Ce budget est soumis au vote.

APRÈS EXAMEN ET DÉBAT, LE BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ZONE DES PRAIRIES EST VOTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

52 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2024-056 : Finances : Budget Primitif 2024 budget Zone des Trois Cours

M. LAGALLE, Vice-président en charge des finances, donne lecture du BP Zone des Trois Cours 2024.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	BP 2024	
002	Excédent reporté		
013	Atténuations de charges		
042	Variations stocks terrains aménagés	901 149.13	
043	Transfert de charges de gestion courante	37 976.25	
70	Ventes de terrains		
73	Impôts et taxes		
74	Dotations et participations		
75	Autres produits de gestion courante	10.00	
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels		
		939 135.38	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	BP 2024	
002	Déficit de fonctionnement		
022	Dépenses imprévues		
023	Virement à la section d'investissement		
042	Variation des stocks		
043	Frais accessoires	37 976.25	
011	Charges à caractère général	863 182.88	
012	Honoraires		
014	Atténuations de produits		
65	Autres charges de gestion courante	10.00	
66	Charges financières	37 966.25	
67	Charges exceptionnelles		
68	Dotations aux amortissements et provisions		
69	Impôts sur les bénéfices		
		939 135.38	

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	BP 2024	
001	Excédent d'investissement		
021	Virement de la section de fonctionnement		
024	Cessions d'immobilisation		
040	Opérations d'ordre / Amortissements		
041	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales		
10	Dotations, fonds divers		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts - Avance remboursable	901 149.13	
27	Autres Immobilisations financières		
45	Opérations sous mandat		
		901 149.13	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	BP 2024	
001	Déficit d'investissement		
020	Dépenses imprévues		
040	Opérations d'ordre - Terrains aménagés	901 149.13	
041	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales		
16	Emprunts		
26	Participations		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
23	Immobilisations en cours		
45	Opérations sous mandat		
		901 149.13	

Concernant les recettes de fonctionnement à l'article 75, il s'agit d'une rémunération pour la mise à disposition d'un terrain pour entreposer des convois de la société Borsberg. Par prudence, une somme minimum a été inscrite car la convention peut être dénoncée à tout moment avec préavis d'un mois.

Ce budget est soumis au vote.

APRÈS EXAMEN ET DÉBAT, LE BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ZONE DES TROIS COURS EST VOTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

52 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2024-057 : Finances : Versement subvention de fonctionnement du budget Principal au budget OM

Afin d'équilibrer le budget annexe OM en recettes de fonctionnement, la commission Administration Générale et Finances, réunie le 27 mars dernier, propose de verser une subvention de fonctionnement du budget Principal (prévue au chapitre 65 compte 657363) pour un montant de 751 002.63 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 51 VOIX POUR, ET 01 ABSTENTION APPROUVE LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT SUSMENTIONNÉE.

51 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
1 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2024-058 : Finances : Budget Primitif 2024 budget Ordures Ménagères

M. LAGALLE, Vice-président en charge des finances, donne lecture du BP Ordures Ménagères 2024.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	BP 2024	Pour rappel BP 2023
002	Excédent reporté	0	180 149.01
013	Atténuation de charges	0	0
70	Produits de gestion courante	296 700.00	91 089.99
73	Impôts et taxes	2 707 580.00	2 622 410.00
74	Dotations et subventions	4 000.00	125 000.00
75	Autres produits de gestion courante	751 632.63	0
77	Produits spécifiques	0	457 000.00
		3 759 912.63	3 475 649.00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	BP 2024	Pour rappel BP 2023
002	Déficit	80 763.63	0
022	Dépenses imprévues	0	10 000.00
011	Charges à caractère général	1 815 490.00	1 633 272.00
012	Charges de personnel	263 800.00	245 000.00
65	Autres charges de gestion courante	1 558 963.00	1 547 282.00
042	Opération d'ordre	40 896.00	40 095.00
		3 759 912.63	3 475 649.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	BP 2024	Pour rappel BP 2023
001	Excédent	26 066.41	0
10	Compte de réserve	13 000.00	12 180.00
16	Emprunts - Avance remboursable	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	40 896.00	40 095.00
		79 962.41	52 275.00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	BP 2024	Pour rappel BP 2023
001	Déficit		481.97
020	Dépenses imprévues	0	0
21	Immobilisations corporelles	49 962.41	22 693.03
23	Immobilisations en cours	30 000.00	29 100.00
		79 962.41	52 275.00

Suite à la question d'un élu relative à l'étude de fonctionnement, il est précisé qu'une mise à jour du prévisionnel d'exploitation de la Cuisine de proximité va pouvoir être produite au regard de l'évolution des effectifs (départ de la commune de Saint-Sylvain, fermeture de deux classes et ouverture d'une classe). De plus, l'Education Nationale va revoir la carte scolaire sur le secteur de Saint-Sylvain.

Concernant le budget Déchets ménagers, le problème de l'équité a été soulevé entre le secteur géré par le SMICTOM de la Bruyère et celui géré directement par la CDC. Il est précisé qu'une étude à l'initiative du SMICTOM est en cours pour mettre à plat les différents modes de gestion. Cette étude concerne également la CDC Vallées de l'Orne et de l'Odon. Le Président indique que, théoriquement, le budget OM, qui n'est pas à l'équilibre en 2023, devrait s'équilibrer sans subvention du budget général. Une analyse des recettes est en cours (adhésion au SYVEDAC permettant d'importantes économies sur les coûts de traitement et la TGAP, mise en place d'une redevance spéciale auprès des entreprises inexistante sur le secteur Suisse Normande, mise en place d'une redevance incitative).

Intervention de Monsieur le Président : « Je souhaite attirer l'attention de l'assemblée sur le fait que si notre endettement est tout à fait raisonnable, par contre il y a un sujet au niveau du fonctionnement. Je précise que compte-tenu du nombre d'agents et donc de la masse salariale, les différentes augmentations du point d'indice et la prime exceptionnelle pouvoir d'achat vont coûter plus de 150 000 € sans avoir de recettes nouvelles. De même, si le budget du SMICTOM de la Bruyère s'équilibre, il n'en est pas de même du budget Déchets ménagers de la Suisse Normande et ce sont, vous venez de le voir, 750 000 € que le budget général injecte sous forme d'avance remboursable pour l'équilibre provisoire de ce budget. Je tenais à attirer votre attention sur ces faits, et souligne que, dans ces conditions, ne pas toucher à la fiscalité rend l'exercice budgétaire compliqué et qu'au lieu d'augmenter régulièrement en cas de besoin, on repousse cette échéance inéluctable ; il risque, à l'avenir, de nécessiter un « rattrapage » brutal. »

Ce budget est soumis au vote.

APRÈS EXAMEN ET DÉBAT, LE BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ORDURES MÉNAGERES EST VOTÉ À 50 VOIX POUR, ET 02 VOIX CONTRE.

50 VOIX POUR
2 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Finances : Présentation du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement)

Le Plan Pluriannuel d'Investissement doit être mis en place pour chaque mandat et actualisé chaque année dans le cadre de la loi NOTRe. C'est donc un outil d'information et d'analyse financière.

M. LAGALLE donne lecture du PPI mis à jour (*voir annexe 2*).

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2024-059 : Finances : Adhésions, subventions, participations, contributions et cotisations Chap. 011

La commission Administration Générale et Finances, réunie le 27 mars dernier, propose d'adhérer et de prévoir pour 2024 les cotisations et adhésions suivantes :

		2024	Pour rappel 2023
6281	Adhésion RESA centrale d'achats	900.00	900.00
6281	INGEEAU CALVADOS	3 841.00	3 816.30
6281	Adhésion Gîte de France centre d'hébergement du Traspy	700.00	700.00
6281	Label accueil vélo gîte du Traspy	50.00	66.00
6281	Adhésion charte Normand'Epik	0	2 500.00
6281	Adhésion label FFC VTT	220.00	180.00
6281	Concours divers (cotisations CAUE)	500.00	500.00
6281	Adhésion Label haies	3 000.00	0.00
6281	Union Amicale des Maires Calvados UAMC	1 550.00	1 515.47
6281	Biomasse cotisation Transition Energétique	122.00	122.00
6281	Adhésion CEMEA centre de loisirs	25.00	25.00
6281	Cotisation FREDON	3 300.00	3 300.00
6281	Adhésion AFAC AGROFORESTIERE	100.00	100.00
6281	Initiative Calvados	7 200.00	7 200.00
6281	AUCAME	26 924.00	26 658.00
6281	Subv Mission locale	33 000.00	33 000.00
6281	Subv ACAHJ service logements jeunes	13 000.00	13 000.00
6281	Adhésion à FIBOIS	300.00	300.00
6281	Adhésion à URCOFOR	500.00	500.00
	TOTAL CHAPITRE 011	95 232.00	94 382.77

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 48 VOIX POUR, 01 VOIX CONTRE ET 03 ABSTENTIONS :

- **APPROUVE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS ;**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LES PIÈCES NÉCESSAIRES À LA BONNE EXÉCUTION DE CETTE DÉLIBÉRATION.**

48 VOIX POUR
1 VOIX CONTRE
3 ABSTENTIONS

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2024-060 : Finances : Adhésions, subventions, participations, contributions et cotisations
Chap. 65 budget principal**

La commission Administration Générale et Finances, réunie le 27 mars dernier, propose d'adhérer et de prévoir au budget principal 2024 le versement de ces subventions et participations suivantes :

		2024	Pour rappel 2023
65548	Participation SDEC (éclairage public)	3 000.00	2 500.00
65548	Participation SDEC (Soleil14)	2 200.00	2 800.00
65548	Participation SDEC (cotisation groupement d'achats)	100.00	75.00
65548	Participation Caen Métropole	52 500.00	60 882.71
665548	Syndicat du Collège Bretteville sur Laize	117 325.00	201 490.00
65548	Participation SIVU des Côteaux	165 000.00	155 000.00
65548	Frais de scolarité écoles extérieures (dérogations + ULIS)	5 000.00	5 000.00
6558	Ecole Notre Dame (Thury) (élémentaires 563.06 euros * 186 enfants)	104 729.16	79 419.11
6558	Ecole Notre Dame (Thury) (maternelles 1 583.48 € *93 enfants)	147 263.64	147 876.07
6558	Ecole Notre Dame (Urville) (élémentaires 563.06 euros * 43 enfants)	24 211.58	21 576.29
6558	Ecole Notre Dame (Urville) (maternelles 1 583.48 € *23 enfants)	36 420.04	28 713.80
657363	Subvention vers budget annexe ZA DES PRAIRIES	0.00	33 415.93
657363	Subvention vers budget annexe SPANC	46 453.58	0.00
657363	Subvention vers budget annexe OM	751 002.63	457 000.00
6574	Honoraires Ligue de l'Enseignement centres de Loisirs	210 000.00	204 017.00
6574	Honoraires UFCV centres de Loisirs	125 000.00	119 445.00
6574	Honoraires Lionel Terray centres de Loisirs	6 000.00	12 054.00
6574	Subvention Essor du Val Clair	500.00	500.00
6574	Subvention Thury Activ	500.00	500.00
6574	Coopératives scolaires	12 600.00	14 000.00
6574	Subvention SEKOLY (1,10 € par 1164 élèves)	1 280.40	1 270.50
6574	Subvention FREDDIE LA VIE AU NIGER (1,10 € par 141 élèves)	155.10	166.10
6574	Subventions fonctionnement pour l'OTSN	270 000.00	270 000.00
6574	Subventions OTSN multi-manifestations	30 500.00	25 500.00
TOTAL CHAPITRE 65		2 111 741.13	1 843 201.51

Il est rappelé que l'Etat compense la contribution pour les élèves maternels des écoles privées.

Monsieur LAGALLE étant élu au sein du SDEC, il ne prend pas part au vote. Il y a donc 51 votants.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 50 VOIX POUR, ET 01 ABSTENTION :

- **APPROUVE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS ;**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LES PIÈCES NÉCESSAIRES À LA BONNE EXÉCUTION DE CETTE DÉLIBÉRATION.**

50 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
1 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2024-061 : Finances : Adhésions, subventions, participations, contributions et cotisations
Chap. 65 budget Ordures Ménagères

La commission Administration Générale et Finances, réunie le 27 mars dernier, propose d'adhérer et de prévoir au budget Ordures Ménagères 2024 le versement de ces subventions et participations suivantes:

65548	Participation SMICTOM de la Bruyère	1 557 963.00
TOTAL CHAPITRE 65		1 557 963.00

Il est proposé d'acter ce montant et d'autoriser le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à ce versement et notamment la convention financière précisant les modalités de versement des participations vers le SMICTOM de la Bruyère, comme évoqué dans la délibération relative au budget principal.

Madame FIEFFÉ, Monsieur GUILLEMETTE et Monsieur VALENTIN étant élus au sein du SMICTOM de la Bruyère, ils ne prennent pas part au vote. Il y a donc 49 votants.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **APPROUVE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS ;**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LES PIÈCES NÉCESSAIRES À LA BONNE EXÉCUTION DE CETTE DÉLIBÉRATION.**

49 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2024-062 : Finances : Frais de fonctionnement de scolarité (maternelle et élémentaire)

Les frais de fonctionnement de scolarité pour un élève de maternelle s'élèvent à **1 583.48 €**, et pour un élève élémentaire à **563.06 €**. Ces montants serviront pour le calcul des frais de scolarité des élèves domiciliés à l'extérieur de la CDC, ainsi que pour les élèves maternelles et élémentaires des écoles privées de notre territoire.

La commission Administration Générale et Finances, réunie le 27 mars dernier, propose d'arrêter ces deux sommes et d'autoriser le Président ou son représentant à verser les subventions correspondantes détaillées ci-dessous :

Ecole Notre Dame (Thury-Harcourt-le-Hom)	93 maternelles	*	1 583.48 euros	=	147 263.64 €
Ecole Notre Dame (Thury-Harcourt-le-Hom)	186 élémentaires	*	563.06 euros	=	104 729.16 €
Ecole Notre Dame (Urville)	23 maternelles	*	1 583.48 euros	=	36 420.04 €
Ecole Notre Dame (Urville)	43 élémentaires	*	563.06 euros	=	24 211.58 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS.

52 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2024-063 : Attractivité du territoire : Convention financière annuelle Suisse Normandie
Tourisme**

Comme chaque année, suite au vote du Budget Primitif, il y a lieu de signer une convention financière avec l'Office de Tourisme (*voir projet de convention en annexe 3*).

Il est proposé :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à la bonne exécution de cette délibération.

Il est rappelé l'ampleur de l'attractivité du territoire et l'importance du tourisme dont les retombées économiques sont évaluées à 29 M€ en 2023 sur notre territoire. Par ailleurs, il est précisé que les recettes de taxe de séjour sont en moyenne de 50 000 à 60 000 euros, un chiffre en augmentation depuis dix ans, en particulier grâce au travail sans relâche du service comptabilité pour récupérer les déclarations auprès des hébergeurs.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LA CONVENTION SUSMENTIONNÉE ;**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LES PIÈCES NÉCESSAIRES À LA BONNE EXÉCUTION DE CETTE DÉLIBÉRATION.**

52 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2024-064 : Culture : Appels à projets dans le cadre du fonds de soutien aux initiatives locales

Dans le cadre du fonds de soutien pour les initiatives locales prévu au budget de la CDC, la commission Culture réunie le 19 mars 2024, propose d'allouer les sommes détaillées dans l'**annexe 4** aux projets culturels proposés par les associations du territoire de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normandie.

Le montant total s'élève à 14 000€, cette somme est inscrite au budget.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **APPROUVE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS ;**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LES PIÈCES NÉCESSAIRES À LA BONNE EXÉCUTION DE CETTE DÉLIBÉRATION.**

52 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2024-065 : Services à la population : Rapport annuel du service public de prévention et de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés - Année 2022

D'après le Code général des collectivités territoriales (article D22224-1 et suivants), modifié par le décret n° 2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter "un Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés".

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets.

Dans ce cadre, le rapport annuel de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande portant sur l'année 2022 est présenté au conseil communautaire (**voir RPQS en annexe 5**).

Celui-ci synthétise les détails techniques et financiers de la gestion des déchets de notre territoire.

La commission Services à la Population, réunie le 25 mars 2024, propose aux conseillers d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés de l'année 2022.

Globalement, sur le secteur géré par la CDC, les apports en déchetteries sont toujours aussi nombreux, marqués par une hausse non négligeable des cartons (+31%). La location des compacteurs a permis de baisser le nombre de rotations de bennes de 30%.

L'activité du secteur se maintient et connaît une amélioration en termes de tri et de volume.

Le travail par les services est félicité.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 51 VOIX POUR ET 01 VOIX CONTRE APPROUVE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

51 VOIX POUR
1 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2024-066 : Infrastructures communautaires : Marché de restructuration et d'extension de l'Ecole Paul Héroult à Thury-Harcourt-le-Hom - choix des entreprises (lot 2a au lot 18)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles R.2162-1 et suivants,

Vu la délibération n°CC-DEL-2023-120 en date du 28 septembre 2023 par laquelle le Conseil Communautaire a validé la phase APD du projet et a approuvé le lancement de la procédure de passation des marchés pour la restructuration et l'extension de l'école Paul Héroult à Thury-Harcourt-le-Hom,

Vu l'avis de publication de l'appel d'offres en date du 22 janvier 2024,

Vu le règlement de consultation,

Vu les procès-verbaux et l'avis motivé de la Commission d'appel d'offres réunie le 07 mars 2024 pour l'ouverture des plis,

Vu les procès-verbaux et l'avis motivé de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 04 avril 2024 pour la présentation du rapport d'analyse des offres ouvertes le 07 mars 2024,

Vu le tableau des entreprises et des montants :

LOTS	DÉSIGNATION	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT	MONTANT TTC
2A	VRD	ROUTIERE PEREZ	408 481,81 €	490 178,17 €
2B	AMENAGEMENT EXTERIEURES	CLEAN PAYSAGE	122 161,77 €	146 594,12 €
3	DEMOLITION GROS ŒUVRE	SARL RONCO	1 430 525,56 €	1 716 630,67 €
		OPTION	21 720,30 €	26 064,36 €
4	CHARPENTE BOIS	CHANU HD	307 683,72 €	369 220,46 €
5	BARDAGE / ITE	LOT INFRACTUEUX		
6	RESTAURATION DE FACADE EXISTANTE	LOT INFRACTUEUX		
7	ETANCHEITE COUVERTURE	SEB FOUCAULT	239 648,22 €	287 577,86 €
		OPTION	5 318,60 €	6 382,32 €
8	MENUISERIE EXTERIEURES ALU	MONGRENIER SA	293 594,00 €	352 312,80 €
9	MENUISERIES INTERIEURES	MENUISERIE LOUISE	239 681,35 €	287 617,62 €
10	SERRURERIE	JM BON	100 412,94 €	120 495,53 €
11	CLOISONS DOUBLAGES PLAFONDS EN PLATRE	MENUISERIE LOUISE	427 162,50 €	512 595,00 €
12	FAUX PLAFONDS DEMONTABLES	SOPROBAT	74 168,82 €	89 002,58 €
13	CHAPE CARRELAGE SOLS SOUPLES	LC SOLS SAS	194 581,35 €	233 497,62 €
14	PEINTURE	GILSON SAS	88 842,95 €	106 611,54 €
15	CVC PLOMBERIE	FOUCHARD	849 168,32 €	1 019 001,98 €
16	ELECTRICITE CFO CFA	LEPELLEY ELECTRICITE	228 500,00 €	274 200,00 €
17	ASCENSEUR	TK ELEVATOR France	24 700,00 €	29 640,00 €
18	EQUIPEMENTS DE CUISINE	LANEF	78 472,00 €	94 166,40 €
		TOTAL	5 134 824,21 €	6 161 789,05 €

Il est proposé :

- d'attribuer le marché aux entreprises correspondantes,
- de signer les marchés correspondants,
- et de relancer les lots 5 et 6 en gré à gré.

Les résultats de l'appel d'offres sont plutôt satisfaisants car ils font ressortir une baisse des coûts par rapport aux estimations (voir annexe ajoutée à ce PV : « Bilan des entreprises Paul Hérault »).

Il est rappelé que cette école pourra accueillir douze classes primaires, deux classes inclusives, et le centre de loisirs.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 48 VOIX POUR ET 04 ABSTENTIONS APPROUVE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS.

48 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
4 ABSTENTIONS

INFORMATION : Informations complémentaires

- **Décision du Président 2024 (voir en annexe 6)**

DEC-2024-002	EXTENSION DE LA LICENCE DU LOGICIEL D'INSTRUCTION NETADS A UNE COMMUNE SUPPLÉMENTAIRE
--------------	---------------------------------------------------------------------------------------

- **Rappel du calendrier :**

- 14 avril à 11h30 Inauguration cinq boucles randonnée pédestre à Clécy
 - 1er mai à 12h00 Inauguration circuit patrimoine à Saint-Germain-le-Vasson
 - 16 mai à 18h00 Conférence des maires à Trois-Monts / Montillières-sur-Orne
 - 30 mai à 18h00 Bureau, salle de réunion de la Maison de Services
 - 20 juin à 18h00 Conférence des maires, *date & lieu à confirmer*
 - 27 juin à 20h00 Conseil Communautaire à Fresney-le-Puceux (*à confirmer*)
 - 29 juin à 10h00 Inauguration Relais Petite Enfance Les Coquelicots à Gouvix
-

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

*Le présent procès-verbal est arrêté en date du 18/04/2024
Par le Président, M. Jacky LEHUGEUR
Par la secrétaire de séance, Mme Élisabeth MAILLOUX.*